



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR

N° 13409*16

Demande de Permis de construire comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

- i** Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
 - i** Depuis le 1^{er} septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ».
- Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.**

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

P C 06 272 426 000 02
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente déclaration a été reçue à la mairie

le 04/06/2026



Cachet de la mairie

Dossier transmis :

- ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
- ☐ au Directeur du Parc National
- ☐ au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- ☐ au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial
- ☐ au transporteur de gaz

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR

1 Identité du demandeur^[1]

① Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

1.1 Vous êtes un particulier

Nom

Prénom

Date et lieu de naissance : Date : ____/____/____

Commune : _____

Département : ____ Pays : _____

1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination

ACTIV MEDICAL DISPOSABLE

Raison sociale

ACTIV MEDICAL DISPOSABLE

N° SIRET

4 9 0 1 9 9 5 7 7 0 0 0 2 7

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale :

Nom

WIART

Prénom

Arnaud

2 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : _____ Voie : Rue Picasso

Lieu-dit : Parc de la Chenaie

Localité : Rouvroy

Code postal : 6 2 3 2 0 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : 0 6 6 9 4 0 0 6 1 0 Indicateur pour le pays étranger : _____

Adresse électronique :

a.wiart @activmed.eu

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : _____ Division territoriale : _____

☒ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

[1] Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : Rue Picasso

Lieu-dit : Parc de la chênaie

Localité : ROUVROY

Code postal : 6 2 3 2 0

Références cadastrales^[2] :

① Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes Références cadastrales complémentaires

Préfixe : 0 0 0 Section : A I Numéro : 3 5 7 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 27492

Préfixe : 0 0 0 Section : A I Numéro : 4 2 6 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 9027

Préfixe : 0 0 0 Section : A I Numéro : 4 2 7 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 7798

Superficie totale du terrain (en m²)^[3] : 44317

3.2 Situation juridique du terrain

① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

[2] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

[3] La superficie totale est l'addition de la superficie de chaque parcelle désignée dans le présent document et les annexes Références cadastrales complémentaires.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR

4

À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

4.1 Architecte

Vous avez eu recours à un architecte^[4] : Oui ☒ Non ☐

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

Pour un architecte personne physique :

Nom de l'architecte :

Prénom :

Pour un architecte personne morale :

Dénomination

Scratch Architecture

Raison sociale

Scratch Architecture

N° SIRET

8 0 0 1 9 2 3 7 9 0 0 0 3 3

Type de société (SA, SCI...)

SARL

Représentant de la personne morale :

Nom

Delattre

Prénom

Antoine

Numéro : 20t

Voie : Rue Roure

Lieu-dit :

Localité : Lambersart

Code postal : 5 9 1 3 0

BP :

Cedex :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes^[5] : S16563PC000815502

Conseil régional de l'ordre : HAUT DE FRANCE

Téléphone : 0 3 6 2 5 2 2 6 2 5 ou Télécopie : ou

Adresse électronique :

eric

@scratcharchitecture.fr

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte, veuillez cocher la case ci-dessous^[6] :

☐ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

4.2 Nature du projet envisagé

☒ Nouvelle construction

☐ Travaux sur construction existante

☐ Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

[4] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

[5] Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes.

[6] Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

– Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

– Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m² de surface de plancher ;

– Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;

– Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m²

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet consiste en la construction d'un auvent en structure métallique avec des équipements de traitement d'air et d'extraction de poussière lié à l'activité du site. Le projet ne crée aucune surface de plancher. C'est un auvent extérieur.

4.3 Informations complémentaires

• Nombre total de logements créés : _____ dont individuels : _____ dont collectifs : _____

• Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social _____ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) _____ Prêt à taux zéro _____

Autres financements : _____

• Mode d'utilisation principale des logements :

☐ Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) ☐ Vente ☐ Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :

☐ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin

☐ Autres annexes à l'habitation :

Répartition du nombre de logements créés par type de résidence :

Résidence pour personnes âgées _____ Résidence pour étudiants _____ Résidence de tourisme _____

_____ Résidence hôtelière à vocation sociale _____ Résidence sociale _____

Résidence pour personnes handicapées _____

Autres _____

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____

• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce _____ 2 pièces _____

3 pièces _____ 4 pièces _____ 5 pièces _____ 6 pièces et plus _____

• Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol _____ et au-dessous du sol _____

• Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

☐ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires

• Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

☐ Transport ☐ Enseignement et recherche ☐ Action sociale

☐ Ouvrage spécial ☐ Santé ☐ Culture et loisir

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR

4.3.1 Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à installé sur le sol ou d'ombrières photovoltaïques

Indiquez sa puissance crête _____ kW et la destination principale de l'énergie produite :

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12kVA monophasé (ou 36kVA triphasé), indiquez :

☐ Votre projet porte sur une installation agrivoltaïque

4.3.2 Informations en cas de construction exposée au recul du trait de côte soumise à l'obligation de consignation prévue à l'article L. 121-22-5 du code de l'urbanisme^[7]

- Mode constructif

☐ Modulaire

☐ Métal

☐ Bois

☐ Maçonnerie

☐ Béton armé

- Type de fondations

☐ Fondations classiques

☐ Fondations profondes

☐ Niveaux enterrés (sous-sol)

4.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

4.5 Emprise au sol^[8]

Emprise au sol avant travaux (en m²) : 17725,00

Emprise au sol créée (en m²) : 203,00

Emprise au sol supprimée (en m²) : _____

[7] Cette rubrique tient lieu de la pièce prévue à l'alinéa s) de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme

[8] L'emprise au sol est la projection verticale du volume de la construction, tout débords et surplomb inclus (Art. R420-1 du code de l'urbanisme).

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR

4.5 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

Surface de plancher^[9] en m² (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations (article R.151-27 du code de l'urbanisme)	Sous-destinations (article R.151-28 du code de l'urbanisme)	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[10] (B)	Surface créée par changement de destination ^[11] ou de sous-destination ^[12] (C)	Surface supprimée ^[13] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[11] ou de sous-destination ^[12] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) – (D) – (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Lieux de culte						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs primaires, secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
	Cuisine dédiée à la vente en ligne						
Surfaces totales (en m²)							

[9] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur www.service.public.fr.

[10] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[11] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

[12] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

[13] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR

4.6 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : 56 Après réalisation du projet : 56

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____

Nombre de places : _____

Surface totale affectée au stationnement : _____ m², dont surface bâtie : _____ m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : _____

5 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

① Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

☐ Démolition totale ☐ Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logements démolis : _____

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR

6 Participation pour voirie et réseaux

① Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

6.1 Pour un particulier

Nom

Prénom

6.2 Pour une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Adresse électronique :

@

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

7 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement Oui ☐ Non ☒
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement Oui ☐ Non ☒
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées) Oui ☐ Non ☒
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement Oui ☐ Non ☒

- relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne) Oui ☐ Non ☒
 - a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme Oui ☐ Non ☒
- Précisez laquelle :

- est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie Oui ☐ Non ☒
- relève du II de l'article L. 171-4 du code de la construction et de l'habitation Oui ☐ Non ☒

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR

① Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbres ou un à alignement à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code de l'environnement ou une déclaration réalisée en application de cet article.

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

① Informations complémentaires

☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

☐ se situe dans les abords d'un monument historique

☐ porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques

☐ si votre projet se situe dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement

8 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) qu'une déclaration devra impérativement être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du code général des impôts) pour les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1^{er} septembre 2022 en vue du calcul des impôts fonciers et des taxes d'urbanisme, à partir de mon parcours déclaratif sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » accessible depuis l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr.

Scratch architecture

La déclaration doit être validée pour être prise en compte.

L'absence de déclaration dans les délais prescrits, les inexactitudes ou omissions constatées dans la déclaration sont sanctionnées par l'application de l'amende fiscale prévue à l'article 1729 C du code général des impôts.

À LAMBERSART

Fait le 03/05/2026

Signature du (des) demandeur(s)

⚠ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et à la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Vos données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Pour toute information, question ou exercice

de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère chargé de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère chargé de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante* .

Concernant SITADEL, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès du délégué à la protection des données (DPD) du ministère en charge de l'urbanisme :

• à l'adresse suivante :

rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

Attention, si votre question concerne le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez vous reporter au 1).

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à partir de son formulaire de contact <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR

Phase : PC

Indice : A

Date : 19/05/2026

Chargé d'affaire : Eric Vuylsteke

Arnaud Wiert

Scratch Architecture
T—0362522625
contact@scratcharchitecture.fr
20 ter. rue Roure
Lambertart / 59150

SCRATCH

SELAS d'Architecture
Société au capital de 1000€
SIREN 515 150 150
RCS LAMBERTART
03 62 52 26 25
contact@scratch.fr
SIRET 800 152 379 00025

Activ Medical Disposable

Construction d'un auvent

Rue Pablo Picasso - Parc de la Chenaie
Rouvroy / 62320



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR

S²LOX

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR

SCRATCH

ARCHITECTURE

Scratch Architecture
T—0362522625
contact@scratcharchitecture.fr
20 ter, rue Roure
Lambertart / 59130

SCRATCH



Amaud Wiant

Phase : PC

Indice : A

Date : 19/05/2026

Chargé d'affaire : Eric Vuylsteke

Sommaire :

- PC 1a: Plan de situation (A3)
- PC 1b: Plan de situation (A3)
- PC 1c: Plan de cadastre (A3)
- PC 2a: Plan masse général existant (A3)
- PC 2b: Plan masse existant - Zone concernée par le projet (A3)
- PC 2c: Plan Masse Projet (A3)
- PC 3 et 5: Coupe Projet (A1)
Elevations projet
Plan de toiture
- PC 4: Notice descriptive (A3)
Plan RDC projet
- PC 6: Insertions graphiques du projet dans son environnement (A3)
- PC 7: Environnement proche (A3)
- PC 8: Environnement lointain (A3)

Annexes:

- Cerfa 13409*12 Permis de construire (A4)
- Acte d'engagement de solidité
- Récépissé de déclaration de PC (ordre des architectes)

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR

S²LO

SCRATCH
ARCHITECTURE

SCRATCH

BUREAU D'ARCHITECTURE

062 216 207 241
20 ter, rue Roure
Lambersart (59130)
03 62 52 35 25
contact@scratcharchitecture.fr
SIRET : 600 162 379 0002

Amaud Wiant

Scratch Architecture
T-0362522625
contact@scratcharchitecture.fr
20 ter, rue Roure
Lambersart / 59130

Phase : PC
Document : PC 1a - Plan de situation
Echelle : -
Date : 19/05/2026

Activ Medical Disponible
Construction d'un auvent
Rue Pablo Picasso - Parc de la Chenaie
Rouvroy / 62320

Les plans, croquis et esquisses, ainsi que les pièces s'y rapportant, sont propriété exclusive de la société Scratch Architecture. Ils ne peuvent être utilisés, en tout ou partie, et qu'elle n'en soit l'auteur, qu'avec son accord formel écrit conformément aux articles L111-1 du Code de la propriété intellectuelle.



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR

S²LO

SCRATCH
ARCHITECTURE

SCRATCH

SILAS ARCHITECTURE
20 rue Roure
Lambert 59130
03 20 52 26 25
contact@scratcharchitecture.fr
SIRET : 800 752 379 00025

Amaud Wart

Scratch Architecture
T-0362522625
contact@scratcharchitecture.fr
20 ter, rue Roure
Lambert 59130

Phase : PC
Document : PC 1b - Plan de situation
Echelle : -
Date : 19/05/2026

Activ Medical Disponible
Construction d'un auvent
Rue Pablo Picasso - Parc de la Chenaie
Rouvroy / 62320

Les plans, croquis et esquisses, ainsi que les pièces s'y rapportant, sont propriété exclusive de la société Scratch Architecture. Ils ne peuvent être utilisés, en tout ou partie, et quelque soit l'objectif, qu'avec son accord formel écrit conformément aux articles L.1111 du Code de la propriété intellectuelle.



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
PAS DE CALAIS

Commune :
ROUVROY

Section : AI
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1500

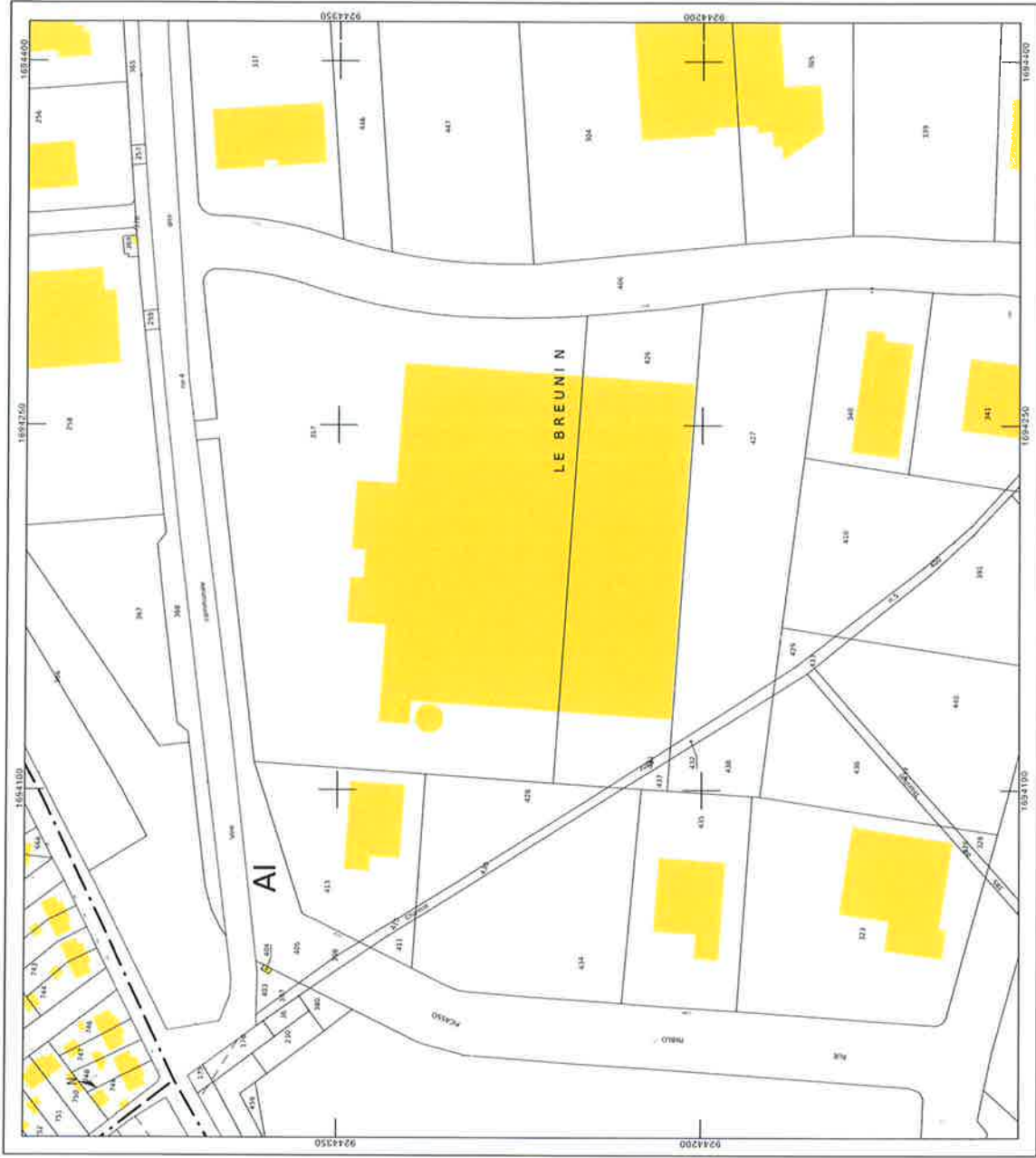
Date d'édition : 22/04/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre
ARRAS - SAINT POL 10 rue Diderot 62034
62034 ARRAS Cedex
tel. 03.21.24.68.60 - fax
plgc-62034.rras@dgi.fr finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



Références de la parcelle 000 AI 327	000 AI 327
Références cadastrales de la parcelle	22 492 mètres carrés
Contenance cadastrale	LE BREUNIN
Adresse	8225 ROUVROY

Références de la parcelle 000 AI 426	000 AI 426
Références cadastrales de la parcelle	6 627 mètres carrés
Contenance cadastrale	1158 RUE PICASSO
Adresse	8225 ROUVROY

Références de la parcelle 000 AI 427	000 AI 427
Références cadastrales de la parcelle	7 794 mètres carrés
Contenance cadastrale	LE BREUNIN
Adresse	8225 ROUVROY



Actif Medical Disponible

Construction d'un auvent

Rue Pablo Picasso - Parc de la Chenaie

Rouvroy / 52520

Phase : PC

Document : PC 1c - Plan de cadastre

Echelle : -

Date : 19/05/2026

Scratch Architecture

T-0362522625

contact@scratcharchitecture.fr

20 ter rue Roure

Lambersart / 59130

Amraud Wiert

SCRATCH

ARCHITECTURE

SELAS d'Architecture

de l'Architecture

20 ter rue Roure

59130 Lambersart

03 20 52 26 25

contact@scratcharchitecture.fr

SCRATCH 800 182 378 00025

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR

S2LO

Les plans, croquis et esquisses, ainsi que les pièces s'y rapportant, sont propriété exclusive de la société Scratch Architecture. Ils ne peuvent être utilisés, en tout ou partie, et/ou reproduits, sans l'accord écrit de la société Scratch Architecture. Ils ne peuvent être utilisés, en tout ou partie, et/ou reproduits, sans l'accord écrit de la société Scratch Architecture.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR

- **Projet:** Le projet consiste en la construction d'un auvent en structure métallique destiné à abriter des équipements de traitement d'air et d'extraction de poussière lié à l'activité du site.
- **Localisation:** Le projet ne crée aucune surface de plancher. C'est un auvent extérieur.
- **Parcelle cadastrale:** Rue Pablo Picasso - Parc de la Chénale, Rouvroy / 62230
- **Superficie cadastrale:** 000 AI 357 + 000 AI 426 + 000 AI 427
- **Superficie cadastrale:** 27 492m² + 9 027m² + 7 798m² = 44 317m²

1 - Etat initial du terrain et de ses abords

Le terrain est situé dans le parc d'activités de la chénale et possède 2 accès carrossable, l'un rue Pablo Picasso, l'autre rue Claude Bernard. Le site est occupé par l'entreprise Activ Medical Disposables qui produit des protections hygiéniques pour adulte.

Le bâtiment actuel a été construit en 3 phases successives:

- Bâtiment d'origine comprenant zone de production et bureaux (2006 > PC n°62 724 06 000 07)
- 1ere extension de la zone de production en fond de parcelle (2010 > PC n°62 724 10 000 12)
- 2e extension de la zone de production en fond de parcelle (2014)

La zone projet est situé en façade Nord du bâtiment.

2 - Présentation du projet

a. AMÉNAGEMENT DU TERRAIN

Le projet prévoit une dalle béton afin d'accueillir les équipements techniques et bennes associées. La dalle béton a des niveaux variables afin de se raccorder à l'enrobé existant qui présente une forme de pente et conservé un accès de plein pied au bâtiment. Aucune autre modification à l'échelle de la parcelle.

b. IMPLANTATION, ORGANISATION, COMPOSITION ET VOLUME DES CONSTRUCTIONS

Le projet est contiguë à un premier auvent abritant déjà des équipements liés au traitement d'air et poussière de l'usine. Aucune modification du volume ou des façades existantes. Le projet s'adosse à la façade nord de l'existant et englobe 2 portes sectionnelles.

c. CONSTRUCTIONS, CLÔTURES, VÉGÉTATION ET AMÉNAGEMENTS SITUÉS EN LIMITE DE TERRAIN

Non modifié.

La structure du auvent est totalement indépendante du bâtiment existant.

d. MATÉRIAUX ET COULEURS DES CONSTRUCTION

Le auvent est constitué d'une charpente métallique de 3 portiques formant 2 pans de toiture à 16%. Les eaux pluviales seront connectés au réseaux existant sur site.

La couverture est réalisé en panneau sandwich de 40mm en RAL 9006 ditto existant.

e. ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS

Non modifié.

f. ACCÈS

Non modifié.

Activ Medical Disposable

Construction d'un auvent

Rue Pablo Picasso - Parc de la Chénale
Rouvroy / 62320

Phase : PC

Document : PC 4 - Notice architecturale

Echelle : -

Date : 19/05/2026

Scratch Architecture

T-0362522625

contact@scratcharchitecture.fr

20 ter. rue Roure

Lambersart / 59130

SCRATCH
ARCHITECTURE



contact@scratcharchitecture.fr
03 62 52 26 25
SIRET : 800 182 379 00025

Arnaud Wiant



SCRATCH

SELAS d'Architecture
agence de l'habitat de l'ordre
des architectes sous le numéro 316563
(Signature)
20 rue de la République
97130 Lamberton
03 82 52 26 25
contact@scratcharchitecture.fr
SUPRET : 000 112 379 00025

Les plans, croquis et esquisses, ainsi que les pièces s'y rapportant, sont propriété exclusive de la société Scanich Architecture. Ils ne peuvent être utilisés, en tout ou partie, et/ou publiés, qu'avec son accord formel conformément aux articles L111- du Code de la propriété intellectuelle.

Rue Pablo Picasso - Parc de la Chenaie
Rouvroy / 62320

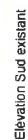
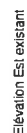
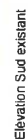
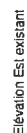
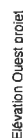
Rue Pablo Picasso
Rouvray/ 62230
Phase : PC
Document : PC 3 C

SCRATCH
 THE FIRST MOVIE
 BY JAMES H. HANCOCK
 122 67 83 38 25
 ON THE DVD VIDEO
 122 67 83 38 25

Unit	Quantity	Unit Price	Total Price
1	1	1	1
2	1	1	1
3	1	1	1
4	1	1	1
5	1	1	1
6	1	1	1
7	1	1	1
8	1	1	1
9	1	1	1
10	1	1	1
11	1	1	1
12	1	1	1
13	1	1	1
14	1	1	1
15	1	1	1
16	1	1	1
17	1	1	1
18	1	1	1
19	1	1	1
20	1	1	1
21	1	1	1
22	1	1	1
23	1	1	1
24	1	1	1
25	1	1	1
26	1	1	1
27	1	1	1
28	1	1	1
29	1	1	1
30	1	1	1
31	1	1	1
32	1	1	1
33	1	1	1
34	1	1	1
35	1	1	1
36	1	1	1
37	1	1	1
38	1	1	1
39	1	1	1
40	1	1	1
41	1	1	1
42	1	1	1
43	1	1	1
44	1	1	1
45	1	1	1
46	1	1	1
47	1	1	1
48	1	1	1
49	1	1	1
50	1	1	1
51	1	1	1
52	1	1	1
53	1	1	1
54	1	1	1
55	1	1	1
56	1	1	1
57	1	1	1
58	1	1	1
59	1	1	1
60	1	1	1
61	1	1	1
62	1	1	1
63	1	1	1
64	1	1	1
65	1	1	1
66	1	1	1
67	1	1	1
68	1	1	1
69	1	1	1
70	1	1	1
71	1	1	1
72	1	1	1
73	1	1	1
74	1	1	1
75	1	1	1
76	1	1	1
77	1	1	1
78	1	1	1
79	1	1	1
80	1	1	1
81	1	1	1
82	1	1	1
83	1	1	1
84	1	1	1
85	1	1	1
86	1	1	1
87	1	1	1
88	1	1	1
89	1	1	1
90	1	1	1
91	1	1	1
92	1	1	1
93	1	1	1
94	1	1	1
95	1	1	1
96	1	1	1
97	1	1	1
98	1	1	1
99	1	1	1
100	1	1	1

© 2000 Blackwell Science Ltd *Journal of Internal Medicine* 247: 395–402

6 **S²LO** 



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR



SCRATCH
ARCHITECTURE

SCRATCH

SELAS d'Architecture
20 rue Raire
59130 Lambesisart
03 62 52 26 25
contact@scratcharchitecture.fr
SIRET : 800 132 373 00025

Amaud Wart

Scratch Architecture
T-0362522625
contact@scratcharchitecture.fr
20 ter, rue Raire
Lambesisart / 59130

Phase : PC
Document : PC 6 - Insertions graphiques du
projet dans son environnement
Echelle : -
Date : 19/05/2026

Activ Medical Disposable
Construction d'un auvent
Rue Pablo Picasso - Parc de la Chenale
Rouvroy / 62320

Les plans, croquis et esquisses, ainsi que les pièces y rapportant, sont propriété exclusive de la société Scratch Architecture. Ils ne peuvent être utilisés, en tout ou partie, et quelle qu'en soit l'occasion, qu'avec son accord formel écrit, conformément aux articles L.111-1 du Code de la propriété intellectuelle.



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR



Activ Medical Disposable

Construction d'un auvent

Rue Pablo Picasso - Parc de la Chenarie
Rouvray / 62320

Phase : PC
Document : PC 7 - Environnement final

Echelle :
Date : 19/08/2026

Scratch Architecture
T—0362522625
contact@scratcharchitecture.fr
20 ter, rue Roure
Lambersart / 59130

Amaud Wan

SCRATCH

SELAS d'architecture
20 ter, rue Roure
59130 Lambersart
03 62 52 26 25
contact@scratcharchitecture.fr

SCRATCH
ARCHITECTURE

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR



SCRATCH
ARCHITECTURE

SCRATCH
.....
SELAS d'Architecture
20 rue de la République
59100 Lambert
03 62 52 28 25
contact@scratcharchitecture.fr
SIRET 5150 152 375 0025

Arnaud Wiant

Scratch Architecture
T—0362522625
contact@scratcharchitecture.fr
20 1er. rue Rour
Lambert / 59130

Phase : PC
Document : PC 7 - Environnement proche
Echelle : -
Date : 10/05/2026

Activ Medical Disponible
Construction d'un auvent
Rue Pablo Picasso - Parc de la Chenale
Rouvray / 62320

Les plans, croquis et esquisses, ainsi que les pièces s'y rapportant, sont propriété exclusive de la société Scratch Architecture. Ils ne peuvent être utilisés, en tout ou partie, et publiés, en tout ou partie, qu'avec son accord formel écrit conformément aux articles L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle.



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

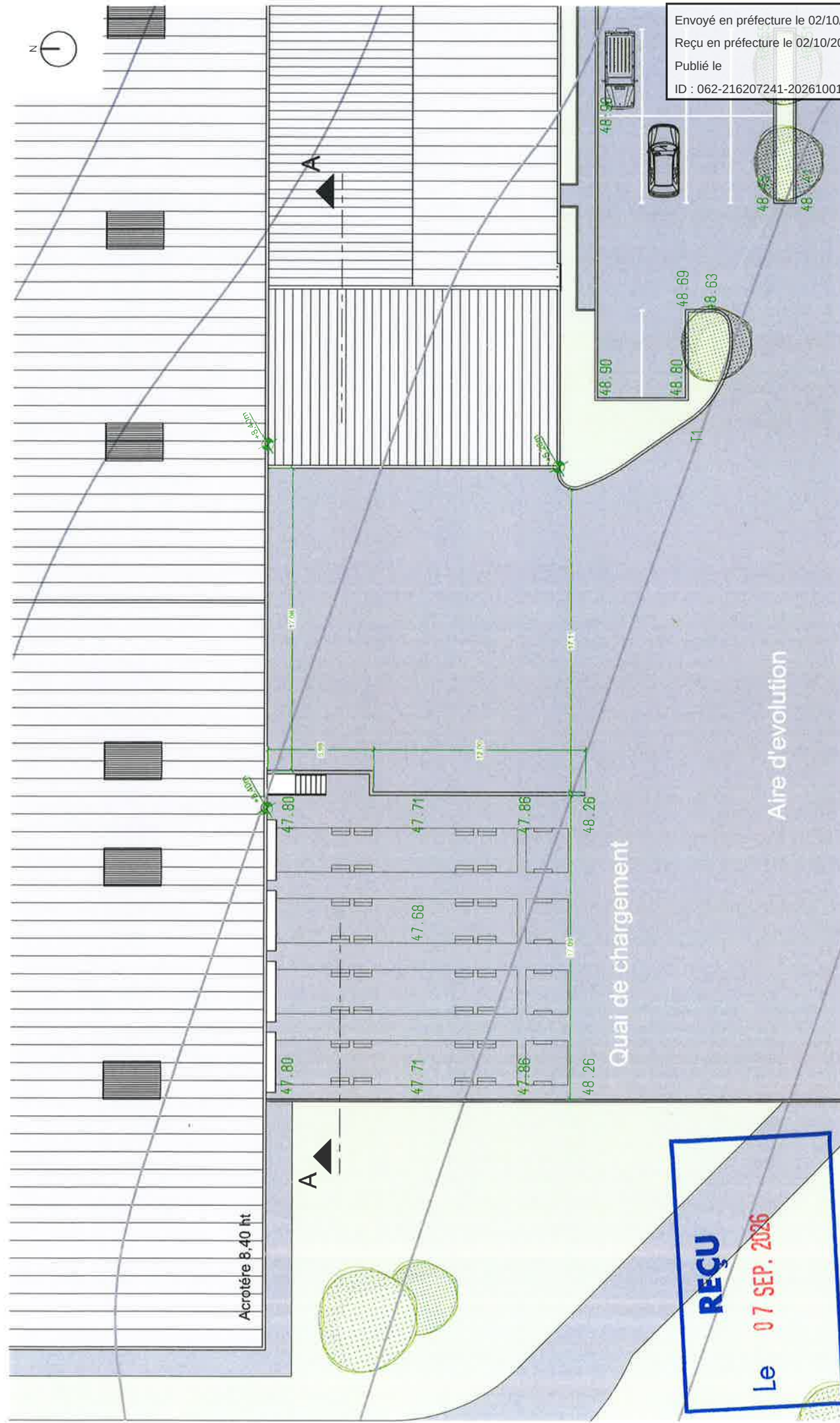
Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR





ID : 062-216207241-20261001-A20261001 522-AR

SCRATCH

SELAS d'Architecture

03 62 52 26 25
ontact@scratcharchitecture.fr
SIRET 800 192 379 00025

Arnaud Wiat

Scratch Architecture
T—0362522625
contact@scratcharchi
20 ter. rue Roure
Lambert / 59130

Phase : PC
Document : PC 2b - Plan de masse existant
(zone concernée)
Echelle : -
Date : 19/05/2026

Activ Medical Disponible
Construction d'un auvent
Rue Pablo Picasso - Parc de
Rouvroy / 62320

es plans, croquis et esquisses, ainsi que les pièces y rapportant, sont propriété exclusive de la société Scratch Architecture. Ils ne peuvent être utilisés, en tout ou partie, et quelque en soit l'objectif, qu'avec son accord formel écrit conformément aux articles 1111) du Code de la propriété intellectuelle.

REÇU

Le 07 SEP. 2026

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

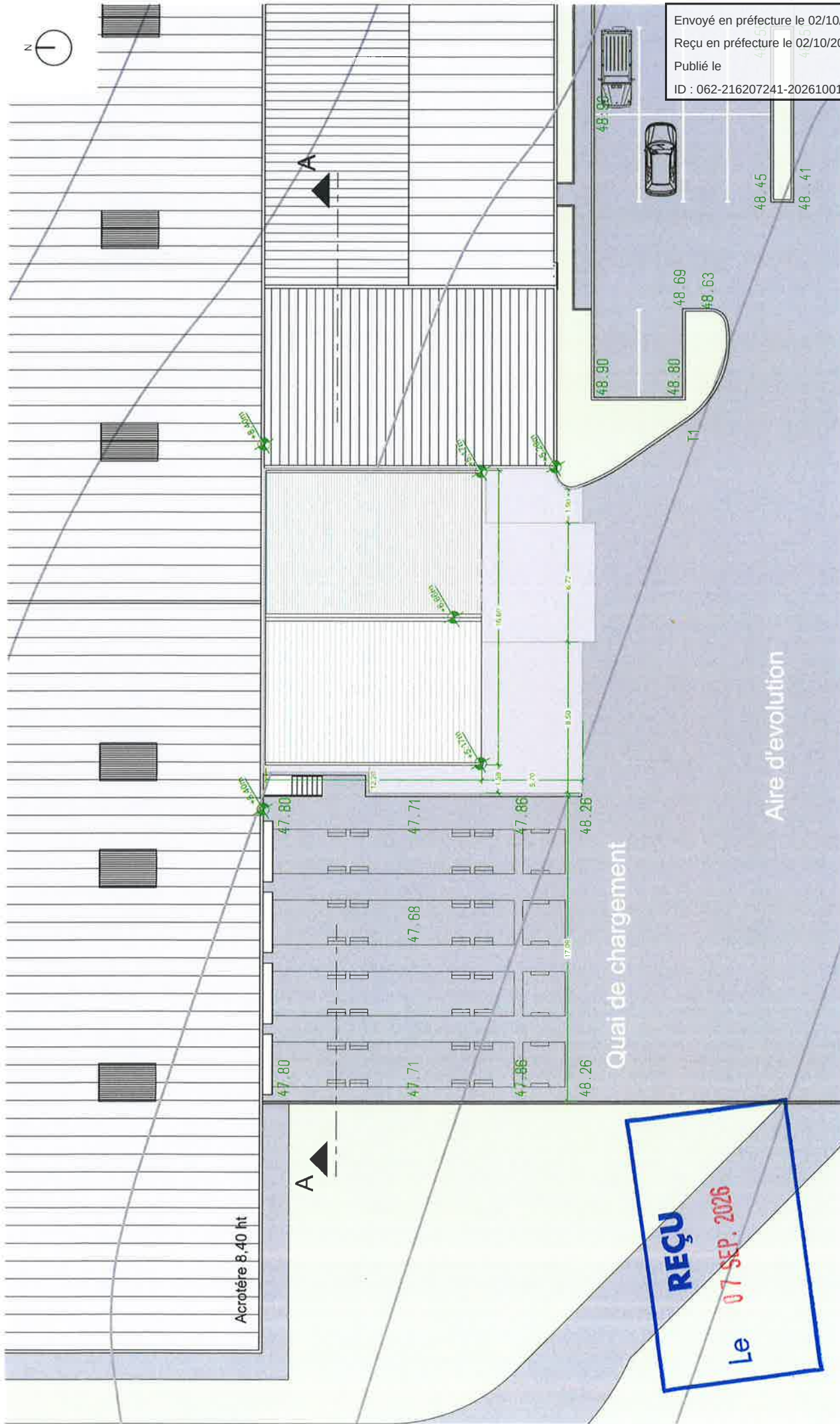
Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR





Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR

SCRATCH
ARCHITECTURE

SCRATCH

SELAS d'Architecture
10 rue de la République
20 ter, rue Roure
Lambertart / 59130
03 62 52 26 25
contact@scratchart.fr
SIRET : 800 192 379 0005

Arnaud Wiant

Scratch Architecture
T—0362522625
contact@scratcharchitecture.fr
20 ter, rue Roure
Lambertart / 59130

Phase : PC
Document : PC 2c - Plan de masse projet
(zone concernée)
Echelle : -
Date : 19/05/2026

Activ Medical Disposable
Construction d'un auvent
Rue Pablo Picasso - Parc de la Chenate
Rouvroy / 62320

REÇU
Le 07 SEP. 2026

Les plans, croquis et esquisses, ainsi que les pièces s'y rapportant, sont propriété exclusive de la société Scratch Architecture. Ils ne peuvent être utilisés, en tout ou partie, et quelque en soit l'objectif, qu'avec son accord formel écrit conformément aux articles L.111-1 du Code de la propriété intellectuelle.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

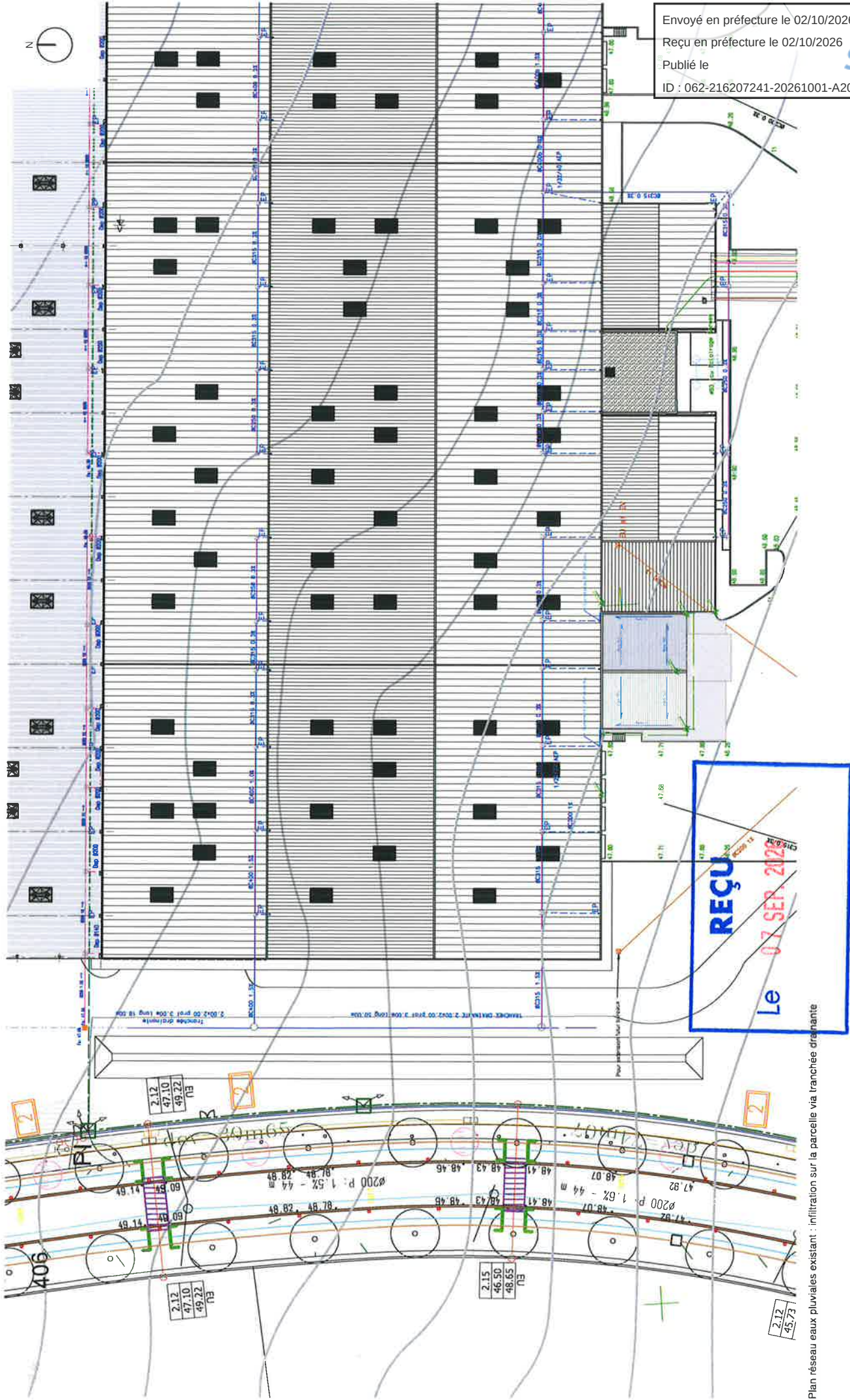
Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR





Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR

SCRATCH
ARCHITECTURE

SELAS d'Architecture
20 ter, rue Roure
33130 Langersart
03 62 52 26 25
contact@scratcharchitecture.fr
SIREN : 800 152 379 0025

Arnaud Wiert

Scratch Architecture
T-0362522625
contact@scratcharchitecture.fr
20 ter, rue Roure
Langersart / 33130

Phase : PC
Document : PC 2d - Plan de masse projet
(zone concernée) - Complément
Echelle : 1/500
Date : 19/05/2026

Actif Medical Disposable
Construction d'un auvent
Rue Pablo Picasso - Parc de la Chenaise
Rouvroy / 62320

Plan réseau eaux pluviales existant : infiltration sur la parcelle via tranchée drainante

Les plans, croquis et esquisses, ainsi que les pièces s'y rapportant, sont propriété exclusive de la société Scratch Architecture. Ils ne peuvent être utilisés, en tout ou partie, et/ou en son objet, qu'avec son accord formel écrit, conformément aux articles L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR



200 1%

Connexion sur DEP existantes

Connexion sur DEP existantes

47.80

47.68

47.71

47.86

REÇU
Le 07 SEP. 2026

Pente 1%

Pente 16%

Pente 16%

Pente 1%

Pente 16%

Pente 16%

DC200 1%

+8.40m

+5.17m

+6.66m

+5.17m

+5.28m

+8.40m

Connexion des EP du auvent par piquage sur descente d'eau pluviales existantes

Activ Medical Disponible

Construction d'un auvent

Rue Pablo Picasso - Parc de la Chenale
Rouvroy / 62320

Phase : PC

Document : PC 2e - Plan de masse projet
(zone concernée) - Complément

Echelle : 1/100

Date : 19/05/2026

Scratch Architecture

T-0362522625
contact@scratcharchitecture.fr
20 ter, rue Roure
Lambertart / 59130

Anaud Wart

SELAS d'Architecture
inscrit au tableau de l'Ordre
des Architectes de France
N° 207 207 207 207
N° 207 207 207 207
N° 207 207 207 207
SIRET : 800 182 278 0025

SCRATCH
ARCHITECTURE

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR

Les plans, croquis et esquisses, ainsi que les pièces s'y rapportant, sont propriété exclusive de la société Scratch Architecture. Ils ne peuvent être utilisés, en tout ou partie, et quelque en soit l'objectif, qu'avec son accord formel conformément aux articles L.11-1 du Code de la propriété intellectuelle.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR

- **Projet:** Le projet consiste en la construction d'un auvent en structure métallique destiné à abriter des équipements de traitement d'air et d'extraction de poussière lié à l'activité du site.
Le projet ne crée aucune surface de plancher. C'est un auvent extérieur.
- **Localisation:** Rue Pablo Picasso - Parc de la Chénaie, Rouvroy / 62230
- **Parcelle cadastrale:** 000 AI 357 + 000 AI 426 + 000 AI 427
- **Superficie cadastrale:** 27 492m² + 9 027m² + 7 798m² = 44 317m²

1 - Etat initial du terrain et de ses abords

Le terrain est situé dans le parc d'activités de la chénaie et possède 2 accès carrossable, l'un rue Pablo Picasso, l'autre rue Claude Bernard. Le site est occupé par l'entreprise Activ Medical Disponible qui produit des protections hygiéniques pour adulte. Le bâtiment actuel a été construit en 3 phases successives:

- Bâtiment d'origine comprenant zone de production et bureaux (2006 > PC n°62 724 06 000 07)
- 1ere extension de la zone de production en fond de parcelle (2010 > PC n°62 724 10 000 12)
- 2e extension de la zone de production en fond de parcelle (2014)

La zone projet est situé en façade Nord du bâtiment.

2 - Présentation du projet

a. AMÉNAGEMENT DU TERRAIN

Le projet prévoit une dalle béton afin d'accueillir les équipements techniques et bennes associées. La dalle béton a des niveaux variables afin de se raccorder à l'enrobé existant qui présente une forme de pente et conservé un accès de plein pied au bâtiment. Aucune autre modification à l'échelle de la parcelle.

b. IMPLANTATION, ORGANISATION, COMPOSITION ET VOLUME DES CONSTRUCTIONS

Le projet est contigu à un premier auvent abritant déjà des équipements liés au traitement d'air et poussière de l'usine. Aucune modification du volume ou des façades existantes. Le projet s'adosse à la façade nord de l'existant et englobe 2 portes sectionnelles.

c. CONSTRUCTIONS, CLÔTURES, VÉGÉTATION ET AMÉNAGEMENTS SITUÉS EN LIMITE DE TERRAIN

Non modifié.
La structure du auvent est totalement indépendante du bâtiment existant.

d. MATÉRIAUX ET COULEURS DES CONSTRUCTION

Le auvent est constitué d'une charpente métallique de 3 portiques formant 2 pans de toiture à 16%. Les eaux pluviales seront connectés au réseaux existant sur site. La couverture est réalisé en panneau sandwich de 40mm en RAL 9006 dito existant.

e. ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS

Non modifié.

f. ACCÈS

Non modifié.

g. GESTION DES EAUX PLUVIALES

Actuellement les eaux pluviales de toiture sont collectées puis dirigées vers un bassin d'infiltration végétalisé d'une capacité de 275 m³ intégré au traitement paysager du site. Les eaux pluviales du auvent sont connectées au réseau existant les descentes d'eaux pluviales situées le long de la façade sur laquelle il s'adosse.



Activ Medical Disponible

Construction d'un auvent

Rue Pablo Picasso - Parc de la Chénaie
Rouvroy / 62320

Phase : PC

Document : PC 4 - Notice architecturale

Complément

Echelle : -

Date : 19/05/2026

Scratch Architecture

T-0362522625

contact@scratcharchitecture.fr

20 ter. rue Roure

Lambersart / 59130

Arnaud Wiant

SCRATCH

SELAS (Région Nord)
inscrit au répertoire des
des Architectes (carte n° 515593)
20 ter. rue Roure
59130 Lambersart
03 62 52 26 25
contact@scratcharchitecture.fr
SIRET : 625 124 319 0025

SCRATCH
ARCHITECTURE

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR



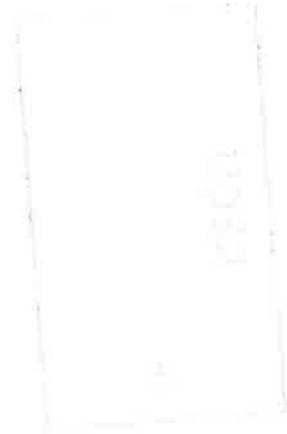
Envoyé en préfecture le 02/10/2026

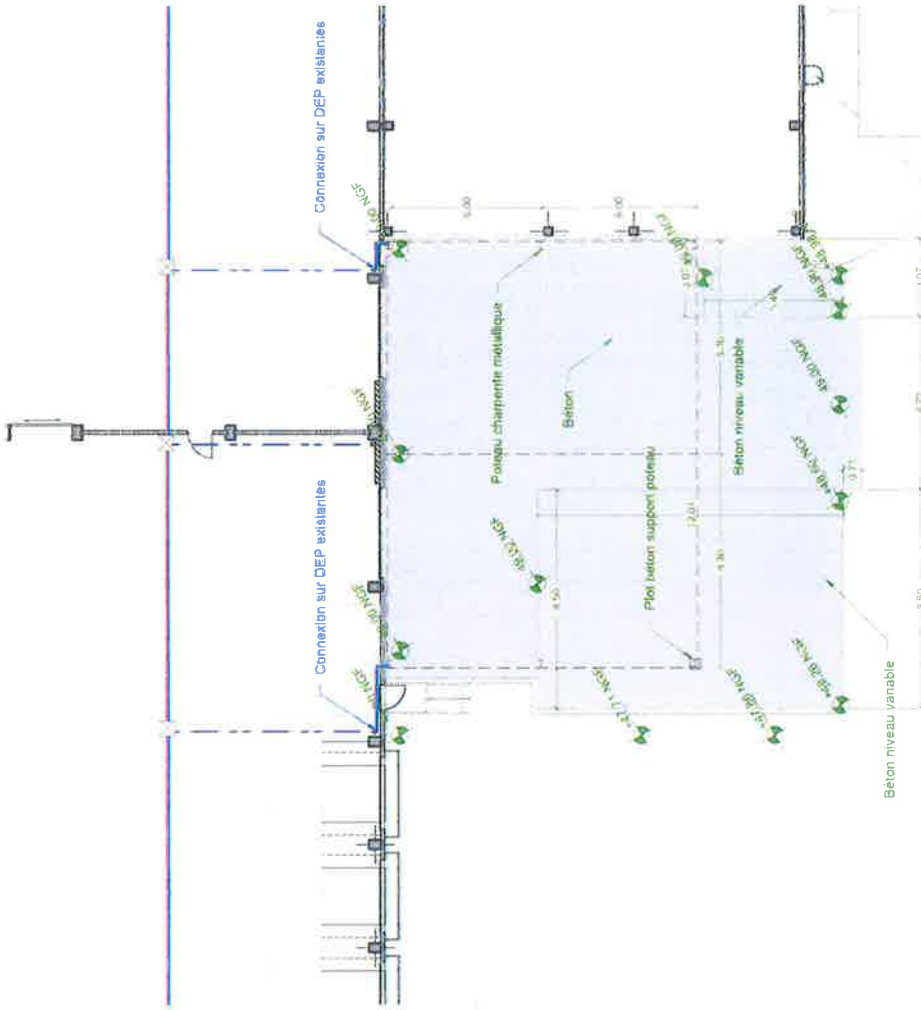
Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR





Plan projet



Plan existant

REÇU

Le 07 SEP. 2026

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 062-216207241-20261001-A20261001_522-AR

